

SÉANCE DU 27 JANVIER 2020

01

Date de convocation : 23/01/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Patrick LERETEUX, Daniel AUGUIN, Françoise RUFFAULT, Lionel VAN AERTRYCK, Romain LEMARCHAND.

Absents : Isabelle PARIS ayant donné pouvoir à Anne PINNEAU, Jérôme BOURNONVILLE ayant donné pouvoir à Françoise RUFFAULT, Fabienne NOURRY ayant donné pouvoir à Patrick LERETEUX, Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Noël BOURNONVILLE, Alexis DUFLOT ayant donné pouvoir à Sophia RIOT, Margaux PENARD.

Secrétaire : Françoise RUFFAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2020-01 CARRIERE : AVIS SUR L'EXPERIMENTATION DES TIRS A 3.5T D'EXPLOSIFS

La carrière a obtenu de la préfecture l'autorisation d'effectuer des tirs d'essais à 3.5T d'explosifs. Ainsi, 3 tirs de mines de 3.3T, 3.2T et 2.2T ont été réalisés durant les mois de juillet, août et septembre 2019. Pour rappel la carrière, est actuellement autorisée à effectuer des tirs de mines allant jusqu'à 1T d'explosif.

Une présentation de la méthodologie, ainsi que des résultats sismiques de cette expérimentation s'est déroulée lors de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2019.

Suite à cette présentation de la société exploitant le site, la municipalité a souhaité un temps de réflexion et de concertation afin d'émettre un avis sur une éventuelle pérennisation de ces tirs.

Le support de présentation de la société exploitante, ainsi qu'un cahier de doléances, ont été mis à disposition des habitants au secrétariat de la mairie, afin de recueillir les avis et remarques de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne un avis défavorable** à une éventuelle pérennisation des tirs à 3.5T d'explosifs.

02

2020-02 ZAC : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC, la commune doit se positionner sur la réalisation des travaux d'extension de la station d'épuration, nécessités par l'accueil des habitants de la ZAC.

Les travaux de rénovation des réseaux et de renforcement de la STEP seront réalisés suivant l'échéancier prévisionnel suivant :

Année	Travaux
2020/2021	Rénovation du réseau actuel
2020	Etude de conception pour l'extension de la station, consultation pour travaux
2021/2022	Réalisation des travaux d'extension de la STEP actuelle pour porter sa capacité de 650 eqh à 1 000 eqh.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'engage** à la réalisation des études et des travaux selon l'échéancier présenté,
- **Autorise M Le Maire** à signer un courrier d'engagement en ce sens.

2020-03 CARRIERE : AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE

L'article D181-15-2 du code de l'environnement stipule que l'autorisation environnementale, nécessaire à l'exploitation de la carrière, doit contenir l'avis du Maire concernant la remise en état des lieux après l'arrêt définitif de l'installation.

Ainsi la société SOGETRAP a déposé en décembre 2019, une demande d'avis concernant la remise en état de la carrière qu'elle exploite.

Il s'agit d'une mise en eau du site.

Après avoir examiné les documents en sa possession, le conseil municipal se questionne sur les rejets éventuels dans le canal que pourraient occasionner la mise en eau du site.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** à la proposition de remise en état de la carrière,
- **Autorise M Le Maire** à signer la demande présentée par la société SOGETRAP.

2020-04 FORMATION : ADHESION ARIC 2020

L'ARIC est une association de formation destinée aux élus. La commune a reçu une demande d'adhésion au titre de l'année 2020.

03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M Le Maire à signer la demande de cotisation au titre de l'année 2020.

2020-05 LECTURE PUBLIQUE : CHARTE DE RESEAU DES MEDIATHEQUES DU VAL D'ILLE-D'AUBIGNE

Suite au Comité de pilotage Culture/Mise en réseau du 11 décembre 2019 les élus participants se sont prononcés favorablement à la proposition de la charte de Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.

Cette charte émane d'un travail de concertation de plusieurs mois dans le cadre des GTB (Groupe de Travail des Bibliothécaires) et des Copil Culture/Mise en réseau.

Les équipes des bibliothèques ont été force de propositions pour harmoniser leurs pratiques avec une volonté d'optimiser le service pour les usagers.

La Charte reprend les axes du schéma de développement culturel et les décline de manière opérationnelle :

- Mise en place d'une carte unique et mise en réseau informatique des bibliothèques et mise en place de la circulation et de la desserte documentaire sur le territoire,
- Développement de la complémentarité des politiques communautaires de lecture publique,
- Mise en place d'une politique d'animation intercommunale annuelle recentrée et évolutive,
- Mise en place d'un plan de formation intercommunal,
- Gouvernance.

Suite au conseil communautaire du 14 janvier 2020, la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné a été approuvée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le projet de charte de réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné,
- **Adhère** au réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné,
- **Autorise** M Le Maire à signer la charte de réseau.

2020-06 RASED : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET REPARTITION DES COUTS AFFERENTS A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier a été désignée en 2017 commune d'accueil et financeur pour un dispositif RASED sur un secteur, déterminé par l'académie de Rennes, qui englobe la commune de Saint-Médard-Sur-Ille. Lors de la séance du 19 novembre 2019, le conseil municipal de Saint-Aubin-du-Cormier a validé une convention partenariale.

04

Celle-ci définit les modes de prise en charge du coût du dispositif par les communes concernées, pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires publiques.

Elle reprend la préconisation de l'académie de Rennes pour l'évaluation des charges de fonctionnement liées au dispositif RASED, à savoir un montant de 1€ par élève scolarisé dans les écoles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** la convention RASED,
- **Autorise** M Le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

Elagages des arbres rue des sports :

Il est fait mention de l'élitage à réaliser sur les chênes rue des sports. Des plaintes ont été formulées auprès des services communaux.

Ils semblent en effet que l'élitage ait été particulièrement important.

M Le Maire précise que suite à ces travaux, une personne souhaitant prendre des branchages a fait don de 10 euros à la commune.

Boulangerie :

M LE MAIRE informe le conseil municipal qu'il a démarché des boulangers cherchant un commerce pour s'installer. Une visite a eu lieu le 27 janvier 2020. M Le Maire en a informé le président de la communauté de communes afin de mettre en suspend le processus de vente.

Un retour des boulangers est prévu pour le mois de mars.

Rénovation de l'église:

M VAN AERTRYCK, souhaite savoir ou en est le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église. M Le Maire et Mme RIOT précise que pour le moment aucun choix n'a été fait à ce sujet.

Date du prochain conseil municipal : lundi 17 février 2020 à 20h00

Fin à 21h15

N. BOURNONVILLE		S. RIOT	
P. LERETEUX		I. PARIS	Absente ayant donné pouvoir à Mme Anne PINNEAU
J. BOURNONVILLE	Absent ayant donné pouvoir à Mme Françoise RUFFAULT	D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE		A. PINEAU	
F. RUFFAULT		F. NOURRY	Absente ayant donné pouvoir à M Patrick LERETEUX
L. VAN AERTRYCK		R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT	Absent ayant donné pouvoir à M Noël BOURNONVILLE	A. DUFLOT	Absent ayant donné pouvoir à Mme Sophia RIOT
M. PÉNARD	Absente		